

COURS PHILOSOPHIQUES

Un coin dans la porte des écoles libres

La décision de ne plus rendre obligatoires les cours philosophiques dans l'enseignement officiel pourrait amener le libre sur la même voie.

● **Martial DUMONT**

La Cour constitutionnelle a donc tranché après le recours de parents : désormais les cours de religion ou de morale perdent leur caractère obligatoire. Dès l'année prochaine un décret précisera quel encadrement il faudra donner aux élèves qui ne souhaitent suivre aucun des deux cours.

Précision importante : cet arrêt ne concerne que l'enseignement officiel.

Mais qu'arriverait-il si demain, les parents d'un enfant élève du libre estimaient que, dans ce type d'enseignement, le cours de religion ne devrait pas non plus être obligatoire ?

Pour Richard Miller, qui milite pour des cours philosophi-

ques non obligatoires depuis des années, cela risque, juridiquement, d'être très compliqué d'imposer les mêmes normes aux écoles... catholiques.

« On peut supposer que les parents qui mettent leurs enfants dans le libre savent très bien ce qu'ils font et que leurs convictions personnelles sont rencontrées. Le cours de religion fait partie du programme et c'est obligatoire. Il y a quelques années, un responsable de l'enseignement libre avait émis l'idée qu'on puisse introduire le choix avec la religion islamique. Il s'était fait taper sur les doigts... »

En revanche, politiquement, Miller estime que les choses pourraient bouger : en s'alignant de manière volontaire sur l'officiel, les écoles libres pourraient ouvrir leurs horizons... et attirer plus de monde.

Et le financement ?

Pour l'avocat et constitutionnaliste Marc Uyttendaele aussi, la non-obligation de choix d'un cours philosophique dans le libre sera très compliquée à imposer.

« Ça me paraît très difficile. Parce que le projet pédagogique passe par un cours de religion

obligatoire dans le libre. Et on peut toujours argumenter que si ça ne plaît pas aux parents, ils peuvent se tourner vers l'officiel. Cela dit, on peut aussi venir avec

un autre argument dans un éventuel recours : aujourd'hui, la réalité de terrain, c'est que de nombreux parents, y compris des athées et des agnostiques, mettent leur enfant dans le libre purement pour la qualité de l'enseignement. On pourrait donc demander de trouver une solution afin de pouvoir suivre le projet pédagogique à 95 %. La porte est étroite, mais elle existe si quelqu'un veut tenter l'aventure d'un recours. Ce serait en tout cas une fameuse bataille à mener. »

Une vision partagée par la Centre d'Action Laïque.

« Le projet des écoles libres est évangéliste. Ce serait ambigu de refuser le cours de religion », analyse Benoît Van der Meersch, secrétaire général adjoint du CAL. Mais à partir du moment où le choix de l'école est basé sur le projet pédagogique dans son ensemble et non pas sur le fait confessionnel, le débat peut s'ouvrir et les questions se poser, conclut-il en substance. ■

Citoyenneté : traitement inéquitable

Si une victoire contre l'obligation du cours de religion dans le libre semble peu envisageable, un autre recours est cependant beaucoup plus abordable, estime Marc Uyttendaele : celui, pour discrimination, contre le futur décret qui remplacera une heure de cours philosophique par une heure d'éducation à la citoyenneté... dans l'enseignement officiel seulement. « Pour recevoir des subsides de la Communauté, les écoles doivent respecter l'égalité de traitement des élèves. On pourrait dès lors exiger que les cours de citoyenneté qui seront donnés dans l'officiel le soient aussi dans les écoles catholiques. Un parent pourrait très bien se plaindre parce que

l'enseignement, quel qu'il soit, est obligé de donner des socles communs dans toutes les matières. Du coup, pourquoi pas celui de la citoyenneté ? »

Au CAL, même son de cloche. « Il n'y a pas de raison de faire une discrimination en matière de citoyenneté, explique le secrétaire général adjoint. Quand on reçoit des subventions publiques, on est tenu d'offrir un service public fonctionnel. En outre, les responsables de l'enseignement libre ont coutume de dire qu'au cours de religion, on fait déjà aujourd'hui de l'éducation à la citoyenneté. » Et le CAL, donc de poser une question : « Pourquoi, dès lors encore appeler ça... religion. » **M. Dum.**